

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 septembre 2023 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAEHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine, Mme DURAND Marie-Michelle, M. BRASQUER Pierrick, Mme KUNTZ Armelle.

Ordre du jour :

1. Location de terres communales : différend avec M. Litzler JM
2. Bilan des actions de l'été : travaux voirie - toit de l'école - route du Willerhof -...
3. Chasse 2024/2033 : gré à gré, loyer, lot, date de réunion 4C
4. PLUi : mise en commun du questionnaire (rappel ci-joint)
5. Présentation de la Réserve communale de sécurité et PCS
6. Divers : CU Specker/Heinrich - embauche secrétaire – pôle scolaire - bilan du passage du Tour d'Alsace cycliste – info concert 21 octobre – circulaire municipale ...

Le conseil municipal observe 1 minute de silence en hommage à M. Legendre Bernard adjoint au maire honoraire décédé.

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Location de terres communales : différend avec M. Litzler JM

Suite à un courrier de M. Litzler Jean-Marc à tous les conseillers municipaux mettant en cause l'agissement du maire sur la parcelle communale n°127 section 3, le maire présente l'historique des locations communales : l'exploitant agricole Jean-Marc Litzler subit une liquidation judiciaire de sa SCEA les Peupliers, et crée en 2016 l'EARL de la Prairie avec 2% des parts, mais il entre en conflit avec la gérante Mme Lerch Monique. L'EARL de la Prairie est alors placée sous administration judiciaire auprès de Maître Maschi. M. Jean-Marc Litzler quitte l'EARL en juin 2021 après jugement du tribunal judiciaire de Mulhouse. Il a créé l'EARL du Bollfeld entre temps en 2018.

A ce jour le contrat de location pour la parcelle 127 a été signé en novembre 2017 pour 9 ans avec l'intitulé Litzler JM - EARL de la Prairie. Face à cet intitulé, Mme Lerch et M. Litzler se réclament tous les deux, seul exploitant de cette parcelle. Cela s'est traduit, par un conflit en septembre 2023 sur le terrain avec une intervention des gendarmes car le maïs semé par l'EARL de la Prairie a été ensilé par M. Litzler JM. M. le maire a été appelé sur place mais ne sait pas

comment régler cette situation. (siège de l'exploitation ? payeur annuel de la location ? quel réel locataire après séparation des associés ?)

Par ailleurs dans le courrier adressé aux conseillers, la copie du contrat de location présenté par M. Litzler JM ne mentionne que son nom (sans la deuxième partie EARL de la Prairie). Face à cet effacement, le maire souhaite déposer une main courante auprès de la gendarmerie pour usage de faux.

Le CM propose de contacter l'assistance juridique de la commune pour un conseil sur le code rural. A suivre

2. Bilan des actions de l'été : travaux voirie - toit de l'école - route du Willerhof -...

Les travaux de voirie de l'entreprise Pontiggia ont pris du retard en raison de la chaleur estivale exceptionnelle. La suite est prévue pour mardi 19 septembre.

Après avis de la commission voirie communale, le CM décide de confier les travaux de balisage et peinture à l'entreprise Martin selon un devis de 10 316,64 € TTC. Ils démarreront courant octobre.

La CEA a réalisé l'enrobé coulé à froid dans la rue des Seigneurs. L'entreprise Pontiggia réalisera les mises à niveau des grilles d'écoulement.

Sur la route touristique du Willerhof, les trous ont été comblés, les accotements ont été remblayés avec raboutage. Malheureusement les automobilistes roulent dangereusement plus vite sur ce tronçon. Le CM s'interroge comment réguler la circulation.

Les nids de poule sur le chemin vers la cabane des chasseurs ont été comblés.

Le CM propose aussi de macadamiser le chemin vers la carrière en 2024 en lien avec l'association foncière.

Face aux infiltrations régulières à l'école, l'ouvrier communal a doublé le toit arrière pour améliorer la membrane d'étanchéité par une couverture de tôles.

3. Chasse 2024/2033 : gré à gré, loyer, lot, date de réunion 4C

Suite à la consultation des propriétaires fonciers du ban communal pour l'abandon du produit de la chasse, la majorité des 2/3 des propriétaires et des 2/3 de la surface chassable a été atteinte.

M. Richard Théo, propriétaire de plus de 25 ha d'un seul tenant, se réserve le droit de chasse sur les parcelles situées à proximité immédiate de la ferme du Willerhof.

Le CM réitère sa volonté de maintenir le loyer annuel à 12 000 € et prendra en charge les frais d'assurance d'accident agricole qui s'élèvent à 7 692 €. Le solde permettra l'entretien des chemins forestiers.

Le locataire actuel de la chasse souhaite reconduire la location et on se dirige vers une location de gré à gré.

La commission consultative communale de la chasse (4 C) se réunira le lundi 2 octobre à 20h avec les membres associés (Fédération des Chasseurs du HR, Chambre d'Agriculture, ONF, Centre National de la propriété Forestière, Groupement d'Intérêt Cynégétique, Office de la Biodiversité, Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers, service eau environnement espace naturel de la DDE) pour discuter et échanger autour de la location 2024-2033.

4. PLUi : mise en commun du questionnaire (rappel ci-joint)

Après diffusion du questionnaire à tous les conseillers (quelle commune et territoire voulons nous habiter et laisser à nos enfants ?), le maire recense les orientations pour le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) liés à l'urbanisme dans le cadre du prochain PLUi sur le secteur du Jura Alsacien. Un tableau récapitulatif sera envoyé à la commission chargée de la synthèse sur tous les villages du secteur selon les thèmes de l'habitat, l'espace naturel et l'économie et mobilité.

5. Présentation de la Réserve communale de sécurité et PCS

Mme Staechelin Nathalie présente le document du Plan Communal de Sécurité (PCS) qui recense les personnes, lieux de repli et matériels et véhicules disponibles en cas de crise majeure (inondation, pollution, accident, ...) Ce PCS sera définitivement envoyé à la Préfecture avant 2024.

Par ailleurs, pour constituer la Réserve communale de sécurité, 15 personnes du village sont intéressées pour signer une charte d'engagement. Une assurance spécifique sera souscrite dans ce cadre.

6. Divers :

- CU Specker/Heinrich

Suite à la demande de certificat d'urbanisme CUb 068092 23 E0003 de M. Heinrich Etienne pour un projet d'aménagement de la parcelle de feu Specker Léon par divisions en 3 lots constructibles, le maire a donné un avis favorable malgré l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture (présence d'une exploitation agricole à moins de 100m). En effet, le lot C de la maison déjà existante dans cette zone justifie la possibilité de construire sur les lots A et B et permet ainsi de remplir la dent creuse plus éloignée de l'exploitation.

- Recrutement d'un(e) secrétaire de mairie :

Suite à la convocation en mairie des 3 candidates au poste de secrétaire de mairie avec le concours du Centre de Gestion du HR, 2 personnes répondaient aux critères prédéfinis mais elles se sont finalement désistées en raison d'autres choix de postes. Un nouvel appel à candidatures est diffusé sur le site www.emploi-territorial.fr A suivre.

- Pôle scolaire :

Le futur pôle scolaire à Oltingue est chiffré et programmé pour la rentrée scolaire 2025. Un concours d'architecte est lancé. Une réunion de tous les conseillers municipaux des 8 villages concernés sera programmée prochainement.

- Info concert :

L'association culturelle de Fislis propose un concert au cœur de la chanson française à toute la population le samedi 21 octobre 2023 à 20h dans la salle des fêtes.

- Calvaire renversé :

Le calvaire privé sur la route départementale entre Fislis et Linsdorf a été renversé et la commune lance un appel à témoins.

- Presbytère :

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise souhaite céder l'occupation des pièces du presbytère. La commune envisage de réhabiliter les lieux en un futur logement au rez de chaussée.

- Repas des séniors prévu le dimanche 3 décembre 2023

Fin de la séance à 23H50 - Prochain CM fixé au vendredi 13 octobre 2023